

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'apprécie la brièveté de cette réponse. Puis-je demander maintenant au ministre de nous dire en deux mots quelle route il préfère?

M. Macdonald (Rosedale): La route la plus sûre, monsieur l'Orateur.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'OPPORTUNITÉ D'UNE DISPENSE AUX AGRICULTEURS REMETTANT LEUR DÉCLARATION EN RETARD

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Elle fait suite à la question que le député de Wellington a posée la semaine dernière au sujet des déclarations d'impôt sur le revenu. Des démarches ont-elles été faites auprès du ministre, par la corporation des comptables en particulier au sujet de l'obligation qui est faite aux agriculteurs de produire en même temps que leur déclaration d'impôt leur bilan de frais de premier établissement, ce qui pourrait les forcer à remettre leur déclaration d'impôt avec un certain retard? Si de telles démarches ont été faites, le ministre envisage-t-il de prolonger, sinon la période de production, tout au moins le délai d'étalement pour l'agriculteur si ce dernier produit sa déclaration en retard? Il devra peut-être payer une amende, mais aura-t-il au moins le droit de conserver ses privilèges d'étalement?

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, nous avons étudié attentivement la possibilité d'accorder une dispense spéciale à certains groupes, mais il nous semble que ce genre de passe-droit serait injuste. Cependant, j'ai déclaré publiquement, et je tiens à le répéter maintenant, que si un contribuable a du mal à réunir les renseignements nécessaires à temps, nous accepterons une déclaration d'impôt faite à partir d'estimations raisonnables. D'autre part, le paiement de l'impôt ainsi estimé avant le 30 avril, supprimera ou diminuera la sanction et les intérêts à payer, même si la déclaration est produite après la date limite.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous avons atteint la fin de la période des questions. Les députés permettront peut-être à la présidence de donner la parole au député de Yorkton-Melville et au député de Esquimalt-Saanich avant de passer à l'ordre du jour.

* * *

LA FISCALITÉ

L'ANNONCE DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES QUANT À L'IMPOSITION DES INDUSTRIES EXTRACTIVES—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné qu'au cours de la fin de semaine le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui quitte maintenant son pupitre, a appuyé une résolution invitant le gouvernement fédéral à accroître les recettes qu'il perçoit des industries extractives, le premier ministre peut-il nous dire si le ministre énonçait une politique du gouvernement et, dans l'affirmative, quand les changements législatifs nécessaires auront-ils lieu?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il faudrait que je voie ce que le ministre

CN et Air Canada

qui se penche sur un pupitre a dit exactement. Je suis certain qu'il a énoncé d'une certaine manière une politique du gouvernement.

* * *

LA FAUNE

L'IMPORT-EXPORT DES FOURRURES DE PUMA ET D'OCELOT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement. Je lui en ai donné préavis. Et à la suite de ce préavis, le ministre a-t-il pu prendre connaissance de la mauvaise publicité faite au Canada parce que, grâce aux échappatoires que comporte la réglementation canadienne des importations, on stocke facilement au Canada, et on réexporte ensuite, la fourrure de certaines espèces en voie d'extinction comme le puma et l'ocelot?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Oui, monsieur l'Orateur. Comme le député le sait, des membres du Parlement canadien ont joué un rôle primordial dans les discussions internationales qui ont eu lieu sur le sujet.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA ET AIR CANADA

PRESTATION DE FONDS POUR CERTAINES DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT ET LA GARANTIE DE VALEURS ET DE DÉBENTURES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 13 avril, de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton): Que le bill C-164, tendant à autoriser la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1^{er} janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, si je dois vivre avec le Nouveau parti démocratique, je suis heureux de voir que mon auditoire a augmenté depuis vendredi. C'est un débat plutôt sérieux concernant l'exploitation des Chemins de fer Nationaux du Canada et son bill de financement.

Vendredi dernier, nous avons demandé au ministre ou à son secrétaire parlementaire de nous donner une idée du genre de financement qui s'était fait en 1971 et en 1972, vu que ce bill n'a pas été adopté l'année dernière. Voilà qui était très révélateur. Quel a été le genre de financement du Canadien National et d'Air Canada vu que ce bill n'a pas été adopté par le Parlement l'année dernière?

Vendredi, j'ai soulevé un point que je considère comme fondamental. Dans les limites de ce débat, les principaux ministres de la Couronne, en particulier le ministre des